



RÉFÉRENTIEL
EMPLOI ACTIVITÉS COMPÉTENCES
du titre à finalité professionnelle

“Assistant(e) de
vie dépendance”

2020-2023

L'architecture du titre



COMPÉTENCES COMMUNES AUX 3 TITRES IPERIA

Bloc 01.01 DÉVELOPPEMENT DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AUPRÈS DE PLUSIEURS PARTICULIERS EMPLOYEURS

- ✓ Développer une stratégie de recherche d'emploi dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.
- ✓ Rechercher un emploi avec des outils de communication adaptés au secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.
- ✓ Développer des actions visant à maintenir son employabilité dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Bloc 02.01 GESTION DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AUPRÈS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS

- ✓ Passer un entretien de recrutement avec un particulier employeur afin de favoriser l'embauche et d'instaurer une confiance mutuelle.
- ✓ Gérer son activité professionnelle et les relations de travail avec un ou plusieurs particuliers employeurs.

Bloc 03.01 PRÉVENTION ET SÉCURITÉ AU DOMICILE

- ✓ Mettre en place des actions de prévention et de sécurisation de l'habitat pour assurer la sécurité des enfants et des adultes.
- ✓ Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels au domicile du particulier employeur ou à son propre domicile afin de sécuriser son intervention.

Bloc 04.01 ENTRETIEN DU DOMICILE ET DU LINGE : PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

- ✓ Entretien le domicile.
- ✓ Entretien le linge.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AU TITRE "ASSISTANT(E) DE VIE DÉPENDANCE"

Bloc 09.01 PERSONNE ÂGÉE EN SITUATION DE DÉPENDANCE : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- ✓ Participer à la mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé pour les personnes âgées en situation de dépendance.
- ✓ Collaborer avec les professionnels et les proches aidants pour la continuité de l'accompagnement de la personne âgée en situation de dépendance.

Bloc 10.01 PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : PROJET ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

- ✓ Participer à la mise en place du projet personnalisé de la personne en situation de handicap.
- ✓ Collaborer avec les professionnels, la famille et l'entourage proche pour la continuité de l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

Bloc 11.01 ACTES DU QUOTIDIEN ET ACTIVITÉS DE L'ADULTE EN SITUATION DE DÉPENDANCE

- ✓ Accompagner l'adulte en situation de dépendance à la réalisation des actes d'hygiène corporelle, à l'habillage et déshabillage pour son confort et son bien-être.
- ✓ Accompagner à la réalisation des transferts et des déplacements de l'adulte en situation de dépendance pour favoriser son autonomie et sa socialisation.
- ✓ Accompagner l'adulte en situation de dépendance dans ses activités sociales, physiques et culturelles afin de contribuer au maintien de son autonomie et à son épanouissement.

Bloc 12.01 REPAS AUPRÈS D'ADULTES EN SITUATION DE DÉPENDANCE

- ✓ Organiser les repas en collaboration avec le particulier employeur.
- ✓ Cuisiner des plats équilibrés pour les adultes en situation de dépendance.
- ✓ Accompagner l'adulte en situation de dépendance à la prise de ses repas en fonction de sa situation afin de préserver son autonomie et sa sécurité.

à noter



Vous trouverez ci-après le référentiel professionnel de chaque bloc de compétences décrivant les activités et les compétences nécessaires pour le titre à finalité professionnelle.

Le référentiel d'activités décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.

Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.

Le référentiel d'évaluation définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Il décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</p>	<p>Il identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</p>	<p>Il définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</p>	
<p>Le professionnel adopte une démarche de développement de son activité construite pour trouver un emploi auprès de particuliers employeurs, maintenir son employabilité tout au long de sa vie professionnelle et construire ses outils professionnels.</p> <p>Il convient de préciser que les compétences portées par ce bloc sont toutes encadrées par ces éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le lieu d'exercice des activités est le domicile du particulier employeur pour l'assistant de vie dépendance, l'employé familial, le garde d'enfants, dans une maison d'assistants maternels ou son propre domicile pour l'assistant maternel. 	<p>C1 : Développer une stratégie de recherche d'emploi dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire l'inventaire de ses expériences professionnelles et personnelles, de ses compétences et de ses atouts. Déterminer les priorités et contraintes personnelles et/ou professionnelles. Identifier les acteurs institutionnels mobilisables (PMI, CAF, Pajemploi, particulier emploi, CLIC, CCAS, mairie, pôle emploi...) dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'une évolution professionnelle en fonction du métier visé. Recueillir des informations sur les besoins en emploi direct pour le métier visé dans un secteur géographique déterminé. Mettre en place un plan d'action et de suivi de la recherche d'emploi. 	<p> ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE NUMÉRIQUE</p> <p>Type d'épreuve : étude de situation professionnelle individuelle support numérique.</p> <p>L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p>Descriptif : durant l'étude de situation professionnelle, le candidat doit valider les compétences « développer une stratégie de recherche d'emploi dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile », « rechercher un emploi avec des outils de communication adaptés au secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile » et « développer des actions visant à maintenir son employabilité dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile ». Le candidat explicite les différentes étapes d'une recherche d'emploi, il réfléchit à la construction et à la diffusion d'outils adaptés</p>	<p>Qualité de la stratégie de recherche d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le profil professionnel est défini : missions... Le cadre de travail est défini : horaires, zone géographique... La recherche d'emploi est planifiée selon un calendrier, un plan d'action. Les acteurs mobilisables pour la recherche d'emploi sont identifiés.

<ul style="list-style-type: none"> Le respect des limites professionnelles définies par les conventions collectives nationales des assistants maternels et des salariés du particulier employeur. 	<p>C2 : Rechercher un emploi avec des outils de communication adaptés au secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser les outils informatiques bureautiques et numériques. Rédiger un CV et une lettre de motivation pour une candidature spontanée ou en réponse à une offre d'emploi. S'inscrire sur des sites d'emploi et créer son espace en ligne pour augmenter sa visibilité auprès des particuliers employeurs. Sélectionner des annonces sur Internet ou dans la presse en fonction de son profil et de la description du poste. Concevoir une carte de visite ou un flyer professionnel. Diffuser numériquement ou physiquement les outils de communication professionnelle créés. 	<p>pour trouver un emploi et définit des moyens pour évoluer professionnellement.</p> <p>Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 1 heure pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les corrections automatiques sont délivrées par la plateforme numérique. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p>	<p>Pertinence des outils utilisés lors de la recherche d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les outils et les sites numériques nécessaires à la recherche d'emploi sont identifiés. Des outils d'aide à la recherche d'emploi de qualité ont été construits : CV, LM, flyer, annonce, profils...
	<p>C3 : Développer des actions visant à maintenir son employabilité dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une veille afin d'actualiser ses connaissances sur son secteur d'activité et d'intégrer les évolutions réglementaires ou de terrain. Construire son identité professionnelle et promouvoir son métier. Développer son réseau professionnel. Identifier des actions favorisant le développement de ses compétences et faire évoluer sur pratiques professionnelles. 	<p>Conditions de validation du bloc : le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Outils fournis par le certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Outils administratifs :</i> convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats, résultats. <i>Outils pédagogiques :</i> sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve). 	<p>Cohérence des actions visant au maintien de son employabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs et les outils nécessaires pour maintenir ses connaissances des évolutions du secteur sont identifiés. Le droit à la formation est connu et les compétences pouvant être développées sont identifiées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Il décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Il identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Il définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Le professionnel gère son activité professionnelle, les relations de travail, du début à la fin du contrat de travail.</p> <p>Il convient de préciser que les compétences portées par ce bloc sont toutes encadrées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le respect du cadre professionnel des conventions collectives des assistants maternels et des salariés du particulier employeur. Le lieu d'exercice des activités est le domicile du particulier employeur pour l'assistant de vie dépendance, l'employé familial, le garde d'enfants, dans une maison d'assistants maternels ou son propre domicile pour l'assistant maternel. 	<p>C1 : Passer un entretien de recrutement avec un particulier employeur afin de favoriser l'embauche et d'instaurer une confiance mutuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les documents réglementaires ou de référence cadrant l'activité salariale en emploi direct. Préparer l'ensemble des supports utiles à l'entretien d'embauche avec un particulier employeur. Présenter et argumenter son parcours, ses compétences, ses qualités et son champ d'intervention en lien avec le poste visé. Recueillir les besoins et attentes du particulier employeur : missions, fréquence et horaires, habitudes, souhaits spécifiques et toutes autres informations nécessaires à l'intervention. Négocier ses conditions de travail à l'aide d'arguments fondés sur les droits et les devoirs respectifs du salarié et du particulier employeur. Déterminer en accord avec le particulier employeur les règles de fonctionnement communes en vue d'assurer une collaboration efficace et durable. Accompagner le particulier employeur sur les démarches administratives à accomplir à l'issue de l'entretien en fonction des éléments actés durant celui-ci. 	<p> ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE NUMÉRIQUE</p> <p>Type d'épreuve : étude de situation professionnelle individuelle support numérique.</p> <p>L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p>Descriptif : durant l'étude de situation professionnelle, le candidat doit valider les compétences : « passer un entretien de recrutement avec un particulier employeur » et « gérer son activité professionnelle et les relations de travail avec un ou plusieurs particuliers employeurs ». Le candidat est mis face à un contexte d'embauche dans lequel il présente son expérience, négocie les termes d'un contrat de travail et fait des propositions pour gérer au mieux les relations de travail avec un particulier employeur, conformément à la situation d'emploi donnée. Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits</p>	<p>Qualité de l'entretien d'embauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les documents réglementaires sont utilisés. Les outils utilisés à l'entretien d'embauche sont adaptés. La candidature est argumentée en prenant en compte les attentes et les besoins du particulier employeur. Le parcours professionnel et de formation est présenté de manière cohérente. La communication est adaptée au particulier employeur.

	<p>C2 : Gérer son activité professionnelle et les relations de travail avec un ou plusieurs particuliers employeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concilier les emplois et les missions en tenant compte des contraintes personnelles et professionnelles. ▪ Utiliser les outils de suivi pour gérer son activité professionnelle. ▪ Communiquer régulièrement avec le particulier employeur avec les supports adaptés. ▪ Gérer une situation difficile, compliquée ou conflictuelle dans le cadre de ses activités et argumenter ses propositions face au particulier employeur. ▪ Renégocier ses conditions de travail avec le particulier employeur et modifier le contrat si nécessaire dans le respect du cadre légal. ▪ Conseiller le particulier employeur sur les démarches administratives à accomplir durant la relation de travail. 	<p>sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 1 heure pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les corrections automatiques sont délivrées par la plateforme numérique. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Outils fournis par le certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outils administratifs</i> : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats, résultats. ▪ <i>Outils pédagogiques</i> : sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve). 	<p>Efficacité de la gestion de son activité professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les outils utilisés sont adaptés pour organiser l'activité professionnelle. ✓ Une solution est proposée face aux évolutions de son activité ou face à une situation difficile. ✓ Les structures et les personnes ressources en cas de difficulté professionnelle sont identifiées.
--	---	---	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Il décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Il identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Il définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Le professionnel exerce son métier en prévenant l'ensemble des risques liés à son activité professionnelle pour lui et pour les personnes accompagnées.</p> <p>Il convient de préciser que les compétences portées par ce bloc sont toutes encadrées par ces éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le lieu d'exercice des activités est le domicile du particulier employeur pour l'assistant de vie dépendance, l'employé familial, le garde d'enfants, dans une maison d'assistants maternels ou son propre domicile pour l'assistant maternel. 	<p>C1 : Mettre en place des actions de prévention et de sécurisation de l'habitat pour assurer la sécurité des enfants et des adultes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Repérer les dangers et les risques domestiques à l'intérieur et à l'extérieur du domicile afin de garantir la sécurité des personnes accompagnées. Prévenir ces risques en proposant des aménagements ou l'installation d'équipements. Utiliser les applications liées à la domotique notamment afin de sécuriser le domicile. Passer le relais aux professionnels compétents si nécessaire. 	<p> ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE NUMÉRIQUE</p> <p>Type d'épreuve : étude de situation professionnelle individuelle support numérique.</p> <p>L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p>Descriptif : durant l'étude de situation professionnelle, le candidat doit valider les compétences : « mettre en place des actions de préventions et de sécurisation de l'habitat pour assurer la sécurité des enfants et des adultes » et « mettre en place des actions de prévention des risques professionnels au domicile du particulier employeur ou à son propre domicile afin de sécuriser son intervention ». Le candidat est placé dans un contexte professionnel où il doit identifier les dangers domestiques et proposer des aménagements pour prévenir les risques.</p>	<p>Pertinence des actions de prévention et de sécurisation proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les risques domestiques sont identifiés. Les équipements ou aménagements proposés sont adaptés à la situation. Les professionnels ou structures compétents sont identifiés. Les limites professionnelles dans le cadre des propositions de prévention sont respectées. L'intervention est adaptée en cas de risque avéré.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le respect des habitudes et consignes du particulier employeur. ▪ Le respect des règles de sécurité liés à l'agrément d'accueil des assistants maternels. 	<p>C2 : Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels au domicile du particulier employeur ou à son propre domicile afin de sécuriser son intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les risques professionnels : les troubles musculosquelettiques, les risques psychosociaux, les risques chimiques, les risques infectieux et les chutes. ▪ Signaler les risques professionnels au particulier employeur. ▪ Prévenir les risques professionnels et veiller à sa propre sécurité : les gestes et postures adaptés, la sécurisation de son espace de travail. ▪ Appliquer les obligations liées aux responsabilités professionnelles. 	<p>Il doit également identifier les risques professionnels et proposer des solutions de sécurisation de son intervention. Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 1 heure pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les corrections automatiques sont délivrées par la plateforme numérique. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Outils fournis par le certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outils administratifs</i> : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats, résultats. ▪ <i>Outils pédagogiques</i> : sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve). 	<p>Pertinence des mesures de prévention des risques professionnels proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les risques professionnels, notamment psychosociaux, sont identifiés. ✓ Les actions de prévention proposées sont appropriées à la situation. ✓ Les gestes et postures sont adaptés. ✓ Les obligations liées aux responsabilités professionnelles sont respectées.
--	---	--	--

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Il décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Il identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Il définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>L'assistant maternel / le garde d'enfants effectue l'entretien courant du domicile ou du lieu d'accueil pour l'accueil des enfants ainsi que le linge des enfants et de puériculture. Ces pratiques sont respectueuses de l'environnement.</p> <p>Il convient de préciser que les compétences portées par ce bloc sont toutes encadrées par ces éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le lieu d'exercice des activités est le domicile du particulier employeur pour l'assistant de vie dépendance, l'employé familial, le garde d'enfants, dans une maison d'assistants maternels ou son propre domicile pour l'assistant maternel. 	<p>C1 : Entretien du domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir avec le particulier employeur le cadre d'intervention concernant l'entretien du domicile. Organiser ses activités et son espace de travail. Utiliser, entretenir et gérer les produits, les matériels et les équipements d'entretien ménager. Appliquer les protocoles et les techniques d'entretien. 	<p> MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : mise en situation professionnelle simulée individuelle suivie d'un entretien.</p> <p>La mise en situation professionnelle permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'observation de l'application de gestes et de techniques face à une situation d'emploi contextualisée. La mise en situation propose une reconstitution proche de la réalité de terrain. L'entretien mené par l'expert-évaluateur permettra au candidat de s'autoévaluer et à l'expert-évaluateur de compléter, par un questionnaire, l'évaluation des compétences du candidat.</p> <p>Descriptif : durant la mise en situation professionnelle, le candidat doit valider les compétences : « entretenir le linge » et « entretenir le domicile » et est évalué selon différents critères observables par l'expert-évaluateur.</p>	<p>Efficacité de l'entretien du domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités sont organisées de façon pertinente. Les habitudes du particulier employeur sont respectées. Les consignes du particulier employeur sont respectées. Les protocoles et les techniques d'entretien du cadre de vie sont appliqués. Les produits utilisés sont adaptés. Le matériel est utilisé correctement. Les pratiques respectueuses de l'environnement sont appliquées. Les informations sont transmises au particulier employeur.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le respect des consignes du particulier employeur et conformément à ses habitudes. ▪ Le respect des conventions collectives des assistants maternels et des salariés du particulier employeur. ▪ L'usage de pratiques respectueuses de l'environnement. 	<p>C2 : Entretien du linge.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir avec le particulier employeur le cadre d'intervention concernant l'entretien du linge au domicile. ▪ Organiser ses activités et son espace de travail. ▪ Utiliser, entretenir et gérer les produits, les matériels et les équipements d'entretien du linge. ▪ Appliquer les protocoles et les techniques de lavage, de séchage, de repassage et de rangement du linge. 	<p>Le candidat évolue dans les pièces d'un domicile réel ou reconstitué et réalise différentes tâches professionnelles telles que l'entretien du sol, le nettoyage du matériel, le repassage ou encore le nettoyage du linge, déterminées par une situation d'emploi donnée.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 45 minutes pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. La mise en situation professionnelle simulée est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Outils fournis par le certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outils administratifs :</i> convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. ▪ <i>Outils pédagogiques :</i> sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve, liste du matériel, aide à l'entretien). 	<p>Efficacité de l'entretien du linge :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les activités sont organisées de façon pertinente. ✓ Les habitudes du particulier employeur sont respectées. ✓ Les consignes du particulier employeur sont respectées. ✓ Les protocoles et les techniques d'entretien du linge sont appliqués. ✓ Les produits utilisés sont adaptés. ✓ Le matériel est utilisé correctement. ✓ Les pratiques respectueuses de l'environnement sont appliquées. ✓ Les informations sont transmises au particulier employeur.
---	--	--	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Il décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Il identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Il définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>L'assistant de vie dépendance intervient auprès de personnes âgées en situation de dépendance au domicile du particulier employeur et construit son accompagnement pour favoriser le maintien à domicile.</p> <p>Il convient de préciser que les compétences portées par ce bloc sont toutes encadrées par ces éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale est venue renforcer le droit des usagers, notamment le droit à "une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son 	<p>C1 : Participer à la mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé pour les personnes âgées en situation de dépendance.</p> <ul style="list-style-type: none"> Recueillir les besoins et les attentes de la personne âgée en situation de dépendance. Observer les capacités de la personne âgée en situation de dépendance. Définir conjointement avec la personne les modalités de l'accompagnement personnalisé en tenant compte des besoins identifiés. Proposer des actions en réponse aux besoins de la personne en intégrant la relation d'aide. Réajuster le projet d'accompagnement personnalisé et ses interventions en fonction de l'évolution de la situation de la personne. 	<div style="text-align: center;">  <p>ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE NUMÉRIQUE</p> </div> <p>Type d'épreuve : étude de situation professionnelle individuelle support numérique. L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p>Descriptif : durant l'étude de situation professionnelle, le candidat doit valider les compétences : « participer à la mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé pour les personnes en situation de dépendance » et « collaborer avec les professionnels, la famille, l'entourage proche pour la continuité de l'accompagnement de la personne âgée en situation de dépendance ».</p> <p>Le candidat définit les objectifs de l'accompagnement personnalisé et les propose au particulier employeur, il définit des modes appropriés de communication avec les autres professionnels participant au projet. Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p>	<p>Pertinence de la proposition d'accompagnement personnalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les informations recueillies sont utiles à l'accompagnement. Les capacités et les besoins de la personne âgée sont identifiés. Les objectifs de l'accompagnement proposé sont adaptés à la situation de la personne âgée. Les propositions sont réalisées en concertation avec la personne âgée en situation de dépendance. L'accompagnement respecte les principes de la relation d'aide. L'intervention est réajustée en fonction de l'évolution de la situation.

<p>consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché".</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ANESM* a retenu la notion de projet personnalisé pour "qualifier la démarche de co-construction du projet entre la personne accompagnée (et son représentant légal) et les équipes professionnelles" dans sa recommandation visant à apporter les repères d'une démarche de projet personnalisé. ▪ Le respect des limites professionnelles définies par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur. 	<p>C2 : Collaborer avec les professionnels et les proches aidants pour la continuité de l'accompagnement de la personne âgée en situation de dépendance.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier le rôle des professionnels du secteur de la gérontologie et des professionnels intervenant auprès de la personne âgée en situation de dépendance. ▪ Identifier les structures ressources dans le secteur de la gérontologie. ▪ Expliquer ses missions et ses limites aux professionnels et/ou aux proches aidants de la personne âgée en situation de dépendance. ▪ Communiquer de manière adaptée avec les professionnels et/ou avec les proches aidants de la personne âgée en situation de dépendance. ▪ Prendre en compte les informations transmises par les professionnels et/ou par les proches aidants de la personne âgée en situation de dépendance. ▪ Transmettre les informations utiles aux professionnels et/ou aux proches aidants de la personne âgée en situation de dépendance. 	<p>Durée totale de l'épreuve : 1 heure pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les corrections automatiques sont délivrées par la plateforme numérique. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Outils fournis par le certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outils administratifs :</i> convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats, résultats. ▪ <i>Outils pédagogiques :</i> sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve). 	<p>Efficacité de la collaboration avec les professionnels et les proches aidants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dispositifs et les structures ressources du secteur gérontologique sont identifiés. ✓ Les professionnels compétents sont identifiés. ✓ Les informations utiles à l'accompagnement sont transmises dans le respect de l'obligation de discrétion. ✓ Les moyens de communication utilisés sont appropriés à la situation. ✓ Le vocabulaire utilisé est professionnel et neutre.
---	---	--	---

*ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Il décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Il identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Il définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>L'assistant de vie dépendance intervient auprès de personnes en situation de handicap provisoire ou permanent, au domicile du particulier employeur. Il est un acteur parti prenant au projet personnalisé permettant au particulier employeur en situation de handicap de vivre à son domicile.</p> <p>Il convient de préciser que les compétences portées par ce bloc sont toutes encadrées par ces éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> La loi du 2 janvier 2002 renforce le droit des usagers dans le secteur du handicap, notamment le droit à "une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à 	<p>C1 : Participer à la mise en place du projet personnalisé de la personne en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscrire son accompagnement dans le cadre réglementaire et institutionnel du secteur du handicap. Recueillir les besoins et les attentes de la personne en situation de handicap. Observer les capacités de la personne en situation de handicap. Définir conjointement avec la personne les modalités de l'accompagnement personnalisé en tenant compte des besoins identifiés. Proposer des actions en réponse aux besoins de la personne en intégrant la relation d'aide. Réajuster le projet d'accompagnement personnalisé et ses interventions en fonction de l'évolution de la situation de la personne en situation de handicap. 	<p> ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE NUMÉRIQUE</p> <p>Type d'épreuve : étude de situation professionnelle individuelle support numérique. L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p>Descriptif : durant l'étude de situation professionnelle, le candidat doit valider les compétences : « participer à la mise en place du projet personnalisé de la personne en situation de handicap » et « collaborer avec les professionnels, la famille et l'entourage proche pour la continuité de l'accompagnement de la personne en situation de handicap ». Le candidat répond à une situation d'emploi permettant d'évaluer la pertinence de sa proposition d'accompagnement personnalisé et l'efficacité de sa collaboration avec les professionnels et l'entourage proche. Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p>	<p>Pertinence de la proposition d'accompagnement personnalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les informations recueillies sont utiles à l'accompagnement. Les capacités et les besoins de la personne en situation de handicap sont identifiés. Les objectifs de l'accompagnement proposé sont adaptés à la situation de la personne en situation de handicap. Les propositions sont réalisées en concertation avec la personne en situation de handicap. L'intervention est réajustée en fonction de l'évolution de la situation. L'accompagnement respecte les principes de la relation d'aide.

<p>son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé".</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ANESM* (HAS*) a retenu la notion de projet personnalisé pour "qualifier la démarche de co-construction du projet entre la personne [...] accompagnée (et son représentant légal) et les équipes professionnelles". ▪ Le respect du plan personnalisé de compensation de la MDPH*. ▪ Le respect des limites professionnelles définies par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur. 	<p>C2 : Collaborer avec les professionnels, la famille et l'entourage proche pour la continuité de l'accompagnement de la personne en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier le rôle des professionnels du secteur du handicap et des professionnels intervenant auprès de la personne en situation de handicap. ▪ Identifier les structures ressources dans le secteur du handicap. ▪ Expliquer ses missions et ses limites aux professionnels et/ou à l'entourage proche de la personne en situation de handicap. ▪ Communiquer de manière adaptée avec les professionnels et/ou l'entourage proche. ▪ Prendre en compte les informations transmises par les professionnels et/ou l'entourage proche. ▪ Transmettre les informations utiles aux professionnels et/ou l'entourage proche 	<p>Durée totale de l'épreuve : 1 heure pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les corrections automatiques sont délivrées par la plateforme numérique. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Outils fournis par le certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outils administratifs</i> : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats, résultats. ▪ <i>Outils pédagogiques</i> : sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve). 	<p>Efficacité de la collaboration avec les professionnels et l'entourage proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les dispositifs et structures ressources du secteur du handicap sont identifiés. ✓ Les professionnels du secteur du handicap sont identifiés. ✓ Les informations utiles à l'accompagnement sont transmises dans le respect de l'obligation de discrétion. ✓ Les moyens de communication utilisés sont appropriés à la situation. ✓ Le vocabulaire utilisé est professionnel et neutre.
---	--	--	---

*ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

*HAS: haute Autorité de santé.

*MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Il décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Il identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Il définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>L'assistant de vie dépendance intervient au domicile du particulier employeur pour accompagner l'adulte en situation de dépendance : personne âgée et/ou personne en situation de handicap au travers de ses activités du quotidien.</p> <p>Il convient de préciser que les compétences portées par ce bloc sont encadrées par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet personnalisé de l'adulte en situation de dépendance. Les activités sont réalisées conformément aux principes de la convention nationale des salariés du particulier employeur et des dispositifs réglementaires du champ médico-social. 	<p>C1 : Accompagner l'adulte en situation de dépendance à la réalisation des actes d'hygiène corporelle, à l'habillage et déshabillage pour son confort et son bien-être.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un environnement propice à la qualité des actes quotidiens. Aider aux soins d'hygiène. Aider aux actes liés à l'élimination. Aider à l'habillage et au déshabillage. Transmettre les informations utiles et passer le relais aux professionnels compétents. 	<p> MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : mise en situation professionnelle simulée individuelle suivie d'un entretien.</p> <p>La mise en situation professionnelle permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'observation de l'application de gestes et de techniques face à une situation d'emploi contextualisée. La mise en situation propose une reconstitution proche de la réalité de terrain. L'entretien mené par l'expert-évaluateur permettra au candidat de s'autoévaluer et à l'expert-évaluateur de compléter, par un questionnement, l'évaluation des compétences du candidat.</p> <p>Descriptif : durant la mise en situation professionnelle, le candidat doit valider les compétences liées aux actes d'hygiène, à l'aide à la mobilité et à la mise en place d'activités adaptées aux personnes dépendantes. Le candidat intervient au sein d'un domicile réel ou reconstitué au contact d'une personne dépendante, jouée par un comédien. Il doit s'adapter à la personne et réaliser les tâches demandées conformément à la situation d'emploi donnée.</p>	<p>Qualité de l'accompagnement à la réalisation des actes d'hygiène :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'intimité de la personne est respectée. ✓ Les gestes et techniques professionnels sont respectés. ✓ Le matériel utilisé est adapté. ✓ Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées. ✓ La personne est sollicitée en fonction de ses capacités. ✓ Les consignes et souhaits de la personne sont respectés. ✓ Le candidat annonce, explique ses faits et gestes. ✓ Les informations utiles sont transmises.

	<p>C2 : Accompagner à la réalisation des transferts et des déplacements de l'adulte en situation de dépendance pour favoriser son autonomie et sa socialisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un environnement propice à la qualité des transferts et des déplacements. ▪ Aider à la mobilité à l'intérieur et l'extérieur du domicile. ▪ Aider aux transferts à l'aide du matériel adapté en veillant à la sécurité de la personne et à sa propre sécurité. ▪ Transmettre les informations utiles et passer le relais aux professionnels compétents. 	<p>L'expert évaluateur valide les compétences par l'observation du candidat et la conduite d'un entretien en s'appuyant sur les critères définis par la grille.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 45 minutes pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. La mise en situation professionnelle simulée est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur.</p>	<p>Qualité de l'accompagnement à la réalisation des transferts et déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les gestes et techniques professionnels sont adaptés. ✓ Le matériel utilisé est adapté. ✓ Les transferts et déplacements sont réalisés en toute sécurité. ✓ La personne est sollicitée en fonction de ses capacités. ✓ Le candidat annonce, explique ses faits et gestes. ✓ Les informations utiles sont transmises.
	<p>C3 : Accompagner l'adulte en situation de dépendance dans ses activités sociales, physiques et culturelles afin de contribuer au maintien de son autonomie et à son épanouissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des activités en lien avec les goûts et envies de l'adulte en situation de dépendance. ▪ Identifier les ressources de la personne accompagnée et de son environnement mobilisable pour le déroulement des activités. ▪ Mettre en œuvre des activités adaptées. ▪ Réajuster les activités en fonction de l'évolution de la situation de la personne. ▪ Transmettre les informations utiles aux personnes ressources. 	<p>Conditions de validation du bloc : le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Outils fournis par le certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outils administratifs :</i> convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. ▪ <i>Outils pédagogiques :</i> sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve, liste du matériel, aide à l'entretien). 	<p>Qualité de l'accompagnement dans les activités de loisir et dans sa relation aux autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les activités proposées respectent les goûts et souhaits de la personne. ✓ Les activités proposées sont adaptées aux capacités de la personne. ✓ L'organisation proposée est adaptée à la situation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Il décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Il identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Il définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>L'assistant de vie dépendance effectue la préparation et l'aide à la prise des repas auprès de l'adulte en situation de dépendance, personne âgée et/ou personne en situation de handicap, au domicile du particulier employeur.</p> <p>Il convient de préciser que les compétences portées par ce bloc sont toutes encadrées par ces éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le respect des limites professionnelles définies par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur. Le respect des consignes et des habitudes du particulier employeur. 	<p>C1 : Organiser les repas en collaboration avec le particulier employeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les règles de l'équilibre, des régimes et allergies alimentaires. Planifier sur une durée déterminée, des menus variés et équilibrés pour le particulier employeur. Gérer les stocks et les achats des denrées alimentaires nécessaires à l'alimentation des personnes dans le respect des règles de saisonnalité et de conservation. 	<p> MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : mise en situation professionnelle simulée individuelle suivie d'un entretien.</p> <p>La mise en situation professionnelle permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'observation de l'application de gestes et de techniques face à une situation d'emploi contextualisée. La mise en situation propose une reconstitution proche de la réalité de terrain. L'entretien mené par l'expert-évaluateur permettra au candidat de s'autoévaluer et à l'expert-évaluateur de compléter, par un questionnement, l'évaluation des compétences du candidat.</p> <p>Descriptif : durant la mise en situation professionnelle, le candidat valide les compétences : « organiser les repas en collaboration avec le particulier employeur », « cuisiner des plats équilibrés pour les adultes en situation de dépendance » et « accompagner l'adulte dépendant à la prise de ses repas en fonction de sa situation afin de préserver son autonomie et sa sécurité ».</p>	<p>Qualité de l'organisation des repas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les besoins de la personne sont identifiés. Les consignes, les goûts et les habitudes du particulier employeur sont respectés. Les règles de conservation des aliments sont respectées.
	<p>C2 : Cuisiner des plats équilibrés pour les adultes en situation de dépendance.</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparer les aliments, suivre une recette et sélectionner les modes de cuisson adaptés. Préparer des repas adaptés aux besoins des personnes, selon les régimes alimentaires, les prescriptions médicales et leurs souhaits. Utiliser et entretenir les équipements électroménagers et les matériels de cuisine domestiques courants conformément aux notices et aux consignes transmises par l'employeur. 		<p>Qualité de la conception du repas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le repas réalisé respecte l'équilibre alimentaire. Le repas est adapté aux capacités physiologiques de la personne. Les règles d'hygiène et de sécurité pendant la préparation du repas sont respectées. Les techniques culinaires utilisées sont appropriées. Les informations utiles sont transmises.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le respect des recommandations nutritionnelles de Santé Publique France (PNNS). ▪ L'usage de pratiques respectueuses de l'environnement. ▪ Le respect des règles contre le gaspillage alimentaire (ADEME). 	<p>C3 : Accompagner l'adulte en situation de dépendance à la prise de ses repas en fonction de sa situation afin de préserver son autonomie et sa sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un environnement adapté au confort et aux besoins de la personne dépendante. ▪ Aider la personne dépendante à la prise de son repas avec les matériels et techniques adaptées. ▪ Encourager la personne dépendante par de la guidance verbale, visuelle et physique. ▪ Transmettre les informations et observations liées à l'alimentation de l'adulte en situation de dépendance. 	<p>Le candidat évolue dans la cuisine d'un domicile réel ou reconstitué et doit réaliser un repas adapté à la personne et l'accompagner à l'alimentation selon la situation d'emploi donnée et observé selon différents critères observables par l'expert-évaluateur.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 45 minutes pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. La mise en situation professionnelle simulée est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Outils fournis par le certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outils administratifs :</i> convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. ▪ <i>Outils pédagogiques :</i> sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve, liste du matériel, aide à l'entretien). 	<p>Qualité de l'accompagnement durant le repas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un environnement propice au déroulement du repas est mis en place. ✓ Le matériel et les techniques d'aide au repas utilisés sont adaptés. ✓ L'accompagnement favorise l'autonomie et la sécurisation. ✓ Les informations utiles sont transmises.
--	--	---	---



Acquisition du titre à finalité professionnelle « Assistant(e) de vie dépendance »
 par la validation des compétences sociales et transversales,
 après validation des 8 blocs de compétences

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Il identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>		RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Il définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Compétences sociales et transversales</p> <p>L'assistant de vie dépendance travaille seul au domicile du particulier employeur auprès de personnes en situation de dépendance.</p> <p>Il doit donc développer des compétences lui permettant de faire preuve d'autonomie, d'adaptation et de capacité relationnelle.</p> <p>Il convient de préciser que ces compétences sont travaillées et acquises tout au long des blocs de compétences.</p>	<p>L'AUTONOMIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire preuve d'autonomie pour être moteur dans sa pratique dans toutes les activités de son métier. ▪ Organiser son intervention en toute autonomie après réception des consignes dans une gestion optimale de son temps. ▪ Prendre des initiatives et des décisions, dans le cadre des limites professionnelles et des consignes du particulier employeur, en ayant conscience des responsabilités qu'il prend. 	<p> ENTRETIEN AVEC UN JURY PROFESSIONNEL</p> <p>Type d'épreuve : entretien avec un jury professionnel. L'entretien avec le jury permettra l'évaluation des compétences sociales et transversales des candidats par un questionnement sur un dossier complété durant leur parcours de formation et de stage. Ce dossier professionnel amènera les candidats à s'interroger sur les compétences sociales et transversales en lien avec des situations professionnelles.</p> <p>Durée de l'épreuve : 30 minutes d'entretien oral et 30 minutes de lecture de dossier, délibération et temps d'annonce des résultats au candidat après délibération.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : jury organisé par IPERIA dans les 5 semaines maximum après le parcours de formation.</p> <p>Conditions de validation de l'épreuve : le candidat doit valider les 3 compétences sociales et transversales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des initiatives sont prises dans le cadre des limites professionnelles. ✓ Les incidences des actions entreprises sont connues. ✓ Les limites professionnelles sont respectées. ✓ Les consignes du particulier employeur sont respectées. ✓ Une organisation efficace dans le temps et dans l'espace est mise en place. ✓ Les actions à prioriser sont identifiées.

	<p>L'ADAPTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'adapter à la situation, à la personne accompagnée et à ses proches. ▪ Identifier et analyser les situations nouvelles afin d'adapter son comportement et ses pratiques. ▪ Anticiper et faire preuve de souplesse. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'observation des situations permet le recueil des informations. ✓ Les situations sont analysées avec justesse : difficultés rencontrées, éléments de réussite. ✓ Les signes de changements et/ou les aléas sont identifiés. ✓ Les changements, réajustements proposés sont réalistes. ✓ Différentes façons de faire sont proposées. ✓ Le comportement est adapté à l'état de la personne.
	<p>LA CAPACITÉ RELATIONNELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire preuve d'ouverture d'esprit en étant dans le non-jugement, en adoptant la bonne distance. ▪ Respecter les règles éthiques et déontologiques du secteur, c'est-à-dire le respect de la personne accompagnée dans sa globalité : respect de la vie privée, de l'intégrité, de l'intimité, de la confidentialité... ▪ Adopter une démarche de bienveillance qui doit être au cœur de l'accompagnement. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les conditions pour instaurer une relation de confiance sont mises en œuvre. ✓ La parole et les choix du particulier employeur sont pris en compte. ✓ Une écoute active est mise en place. ✓ L'obligation de discrétion est respectée. ✓ Le non-jugement et l'ouverture d'esprit sont intégrés dans les pratiques professionnelles.